



(11)

EP 3 132 708 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
22.02.2017 Bulletin 2017/08

(51) Int Cl.:
A45D 40/04 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **16182796.9**

(22) Date de dépôt: **04.08.2016**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
MA MD

(30) Priorité: **18.08.2015 FR 1557799**

(71) Demandeur: **Albéa Services
92230 Gennevilliers (FR)**

(72) Inventeurs:

- **LECUREUIL, Frédéric
72190 NEUVILLE SUR SARTHE (FR)**
- **LIARD, Jérôme
72380 SAINTE JAMME SUR SARTHE (FR)**

(74) Mandataire: **Gevers & Orès
41 avenue de Friedland
75008 Paris (FR)**

(54) RÉCEPTACLE POUR PRODUIT COSMÉTIQUE, MUNI DE MOYENS DE DÉPLACEMENT TÉLESCOPIQUES

(57) L'invention concerne un réceptacle (1) pour produit cosmétique, comprenant un récipient (3) muni d'un volume intérieur, le réceptacle (1) comprenant une cupule (5) configurée pour recevoir ledit produit, le réceptacle (1) comportant des moyens de déplacement (2) de

la cupule (5) munis d'une première (6) et d'une deuxième (8) pièce coaxiales avec la cupule (5) selon un axe du récipient (3), la cupule (5), la première (6) et la deuxième (8) pièce étant liées entre elles selon un mouvement télescopique suivant ledit axe.

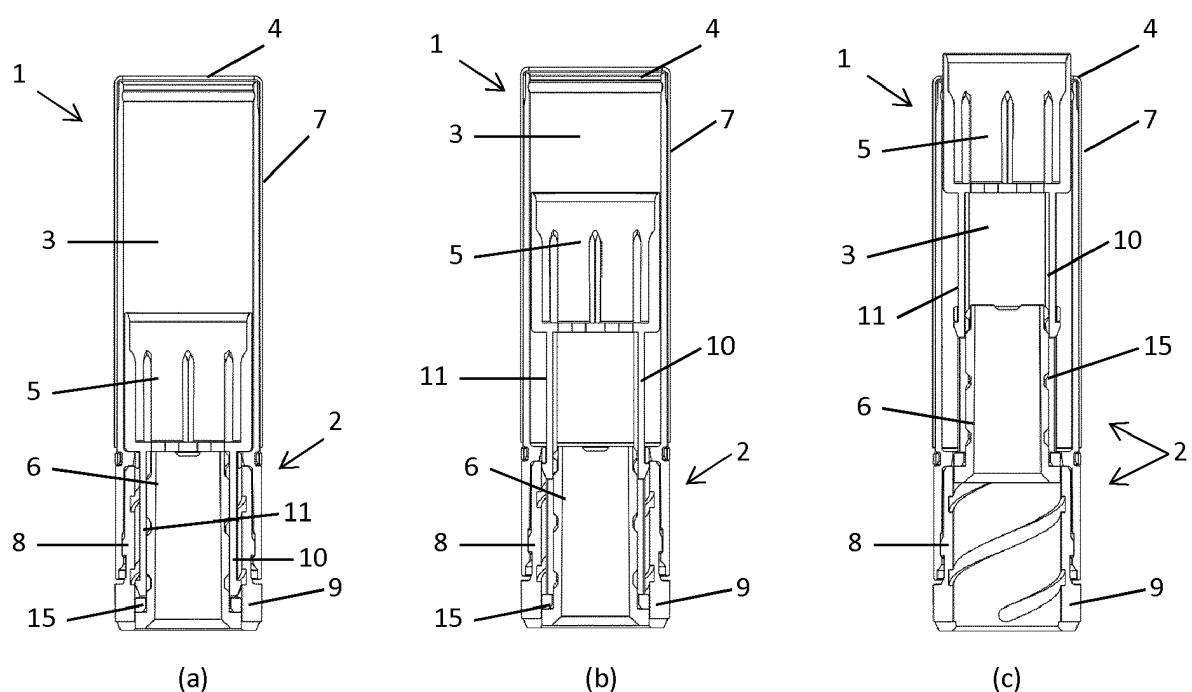


Fig.1

Description

[0001] L'invention concerne un réceptacle pour produit cosmétique, muni de moyens de déplacement télescopiques. L'invention concerne plus particulièrement un réceptacle, notamment pour bâton de produit cosmétique, en particulier un rouge à lèvres.

[0002] Le domaine des cosmétiques est un domaine qui demande de créer des produits novateurs et originaux pour se différencier de la concurrence et être attractifs, ainsi que pour répondre à des tendances ou des modes qui évoluent dans la société et auxquelles les consommateurs sont sensibles, notamment en ce qui concerne les rouges à lèvres. Ainsi, il est connu de prévoir de tels réceptacles avec un corps muni d'une ouverture, qui peut être fermée à l'aide d'un capuchon amovible.

[0003] De tels réceptacles ont en outre un mécanisme de mise en mouvement d'une cupule par rapport au corps, ladite cupule portant le bâton de produit cosmétique. Le mécanisme de mise en mouvement est notamment composé de moyens de déplacement munis d'un guide de la cupule monté à l'intérieur du corps. Ils permettent l'entraînement de la cupule afin d'escamoter le bâton de produit cosmétique à l'intérieur du réceptacle, ou de l'en sortir pour le rendre accessible à un utilisateur qui souhaite se maquiller. Ainsi, la cupule peut être déplacée entre une position de rangement dans laquelle elle est insérée dans le corps, et une position d'application dans laquelle la cupule est sensiblement au niveau de l'ouverture du corps pour que le bâton soit en grande partie à l'extérieur du réceptacle.

[0004] Dans des moyens de déplacement connus, la cupule est actionnée par un mouvement de rotation du corps par rapport au guide, le guide étant maintenu mécaniquement au moyen d'une molette accessible depuis l'extérieur du corps et disposée à l'extrémité opposée de l'ouverture. Le guide est présent sensiblement sur toute la hauteur du corps afin de pouvoir guider la cupule jusqu'à l'ouverture. En outre, un filetage est également présent sur toute la hauteur du corps pour déplacer la cupule. Or, le filetage et le guide, qui comprend généralement au moins une glissière, occupent une certaine épaisseur dans la circonférence interne du corps. Cette épaisseur réduit par conséquent le diamètre du bâton de produit cosmétique qui peut être utilisé avec un tel réceptacle.

[0005] Pour éviter d'avoir un guide présent sur la hauteur du corps, il existe des moyens de déplacement agencés seulement sur la partie inférieure du corps. Ils sont munis d'une pièce rotative par rapport au corps. La pièce rotative est liée mécaniquement à la molette et est pourvue d'un filetage. La cupule a en outre un axe qui peut se déplacer dans la pièce rotative en coopérant avec le filetage, la cupule étant déplacée en translation le long du corps lorsque la pièce rotative est actionnée, ceci par un blocage en rotation de la cupule par rapport au corps.

[0006] Cependant, pour pourvoir déplacer la cupule

jusqu'à l'ouverture du réceptacle, la longueur du filetage doit être sensiblement égale à la distance entre la position de rangement de la cupule et la position d'application. Le corps doit donc avoir une hauteur deux fois plus grande que la longueur du bâton de produit cosmétique. Ainsi, les moyens de déplacement prennent une place importante de la hauteur du corps. La longueur du bâton de produit cosmétique est donc limitée sensiblement à la moitié de la hauteur du corps, qui doit donc être assez long pour accueillir un bâton de produit cosmétique standard.

[0007] Ainsi, il n'existe pas actuellement de réceptacle de produit cosmétique capable à la fois de contenir un bâton de produit cosmétique large qui garde des dimensions standards. L'invention vise donc à obtenir un réceptacle, notamment de produit cosmétique, qui possède à la fois un mécanisme de déplacement de la cupule compact et un corps pouvant recevoir un bâton de rouge à lèvres large.

[0008] Pour cela, l'invention concerne un réceptacle pour produit cosmétique, comprenant un récipient muni d'un volume intérieur, le réceptacle comprenant une cupule configurée pour recevoir ledit produit, le réceptacle comportant des moyens de déplacement de la cupule munis d'une première et d'une deuxième pièce coaxiales avec la cupule selon un axe du récipient, la cupule, la première et la deuxième pièce étant liées entre elles selon un mouvement télescopique suivant ledit axe.

[0009] Le mouvement télescopique de la cupule et des pièces permet d'avoir des moyens de déplacement plus compacts dans le récipient lorsque la cupule est en position de rangement. En revanche, ils s'étendent autant que des moyens de déplacement standards en position d'application.

[0010] Ainsi, le récipient peut contenir un bâton de produit cosmétique qui est plus long en gardant un récipient de taille standard.

[0011] Selon différents modes de réalisation de l'invention, qui pourront être pris ensemble ou séparément :

- le réceptacle est configuré pour qu'un actionnement du récipient par rapport à ladite deuxième pièce entraîne une translation de la première pièce ou de la cupule par rapport audit récipient selon ledit axe jusqu'à une position de butée de la cupule sur la première pièce, puis une translation conjointe de la cupule et de la première pièce par rapport audit récipient selon ledit axe jusqu'à une position extrême de la cupule,
- ladite cupule est configurée pour être entraînée selon un mouvement hélicoïdal le long dudit axe par rapport à ladite première pièce,
- ladite cupule est configurée pour venir en butée en rotation contre ladite première pièce,
- ladite première pièce est configurée pour être entraînée selon un mouvement hélicoïdal le long dudit axe par rapport à ladite deuxième pièce,
- ladite deuxième pièce est mobile en rotation par rap-

- port au corps autour dudit axe et ladite cupule est bloquée en rotation autour dudit axe par rapport au corps,
- la cupule comprend au moins une patte d'extension apte à coopérer avec la première pièce, la patte d'extension permettant de contrôler le déplacement de la cupule par rapport à la première pièce,
 - la première pièce comprend un premier filetage apte à coopérer avec une excroissance disposée sur la patte d'extension, le glissement de ladite excroissance dans le premier filetage contrôlant le déplacement de la cupule par rapport à la première pièce,
 - le premier filetage est disposé sur la surface externe de la première pièce,
 - les première et deuxième pièces sont munies d'un trou traversant débouchant en regard l'un de l'autre,
 - la ou lesdites pattes sont situées à distance dudit axe du récipient et ladite cupule est munie d'un ou plusieurs orifices débouchant en regard des trous des première et deuxième pièces, ce qui permet un remplissage de la cupule par le fond,
 - la première pièce est apte à se déplacer entre une première position dans laquelle elle est essentiellement insérée dans la deuxième pièce et une deuxième position dans laquelle elle est essentiellement saillante de la deuxième pièce, ou en variante, la première pièce est apte à se déplacer entre une première position dans laquelle la deuxième pièce est essentiellement insérée dans la première pièce et une deuxième position dans laquelle la deuxième pièce est essentiellement saillante de la première pièce,
 - les moyens de déplacement comprennent un deuxième filetage agencé sur la deuxième pièce, le deuxième filetage étant apte à coopérer avec une protubérance agencée sur la première pièce pour permettre le mouvement de la première pièce par rapport à la deuxième pièce,
 - ledit réceptacle comprend une glissière apte à coopérer avec un plot agencé sur la cupule, la ou les glissières étant sensiblement solidaire en rotation du récipient,
 - l'excroissance et le plot sont situés de part et d'autre d'une extrémité de ladite patte d'extension, la patte étant apte à se déplacer dans un espace situé entre la première pièce mobile et la glissière, ce qui permet de disposer d'une cupule avec un nombre limité d'extensions,
 - ledit réceptacle comprend un élément mobile muni de la ou des glissières, l'élément mobile étant d'une part solidaire du déplacement en translation de la première pièce, et d'autre part solidaire du récipient en rotation, ce qui permet d'éviter la présence de glissières au niveau du corps,
 - ledit élément mobile est muni d'au moins une face plane en contact avec un rebord du récipient afin de l'empêcher de tourner à l'intérieur du récipient,
 - l'élément mobile est libre en rotation autour de la

première pièce,

- l'élément mobile est agencé autour de la première pièce,
- les moyens de déplacement sont disposés à une extrémité du récipient, la deuxième pièce étant actionnable depuis l'extérieur du récipient,
- le récipient est cylindrique,
- les première et deuxième pièces sont cylindriques,
- ledit réceptacle comprend un capot amovible apte à fermer le récipient.

[0012] L'invention sera mieux comprise à la lumière de la description suivante qui n'est donnée qu'à titre indicatif et qui n'a pas pour but de la limiter, accompagnée des dessins suivant :

- la figure 1 illustrant de façon schématique, une vue en coupe longitudinale d'un réceptacle pour produit cosmétique selon un mode de réalisation de l'invention dans une position de rangement (a), une position intermédiaire (b), et une position d'application (c) de la cupule,
- la figure 2 illustrant de façon schématique, une vue en coupe transversale d'un réceptacle pour produit cosmétique selon un mode de réalisation de l'invention,
- la figure 3 illustrant de façon schématique, une vue en perspective de la coopération entre la cupule et le premier élément entre la position de rangement et la position intermédiaire du réceptacle pour produit cosmétique selon un mode de réalisation de l'invention,
- la figure 4 illustrant de façon schématique, une vue en perspective de la coopération entre la cupule et le premier élément (a) entre la position intermédiaire et la position d'application, ainsi que la coopération entre la cupule et des moyens de guidage (b),
- la figure 5 illustrant de façon schématique, une vue en perspective de la coopération entre la cupule, le premier élément et le deuxième élément entre la position intermédiaire et la position d'application,
- la figure 6 illustrant de façon schématique, une vue de face de la cupule (a), une vue en perspective de l'élément mobile (b), une vue de face de la première pièce (c) et une vue en perspective de la deuxième pièce (d).

[0013] Sur la figure 1, l'invention concerne un réceptacle 1 pour produit cosmétique, le réceptacle 1 représenté étant ici un tube de rouge à lèvres. Ledit réceptacle 1 comprend un récipient 3 muni d'un corps tubulaire 7 et d'un volume intérieur destiné à accueillir le produit cosmétique, qui est donc ici un bâton de rouge à lèvres, non représenté sur les figures. Le volume intérieur a une forme sensiblement identique à la forme extérieure du bâton de rouge à lèvres. Le récipient 1 est de plus doté d'une ouverture 4 permettant de déplacer le bâton de rouge à lèvres à l'extérieur du récipient 3 afin de pouvoir l'utiliser.

[0014] Ledit récipient 3 comprend une cupule 5, configurée pour recevoir ledit bâton de rouge à lèvres. Le récipient, ici cylindrique, présente un axe principal selon lequel la cupule 5 est apte à se déplacer en translation dans le volume intérieur, comme le montrent les figures 1(a) à 1(c). Ledit récipient 3 est configuré pour que la cupule 5, et donc le produit cosmétique puisse prendre au moins deux positions. La première position est une position de rangement dans laquelle le produit cosmétique est logé à l'intérieur du récipient 3 (figure 1(a)), la cupule étant positionnée au fond du récipient 3. La seconde position (figure 1(c)) est une position d'application du produit cosmétique dans laquelle le produit est essentiellement à l'extérieur du récipient 3, la cupule 5 étant positionnée au niveau de l'ouverture 4 du récipient 3. Dans le cas du tube de rouge à lèvres, le récipient 3 comprend un corps 7 tubulaire, dans lequel la cupule 5 est apte à être déplacée selon une direction, dite axiale, correspondant à l'axe du corps 7.

[0015] A cette fin, le réceptacle 1 selon l'invention comporte des moyens de déplacement 2 de la cupule 5. Les moyens de déplacement 2 sont munis d'une première 6 et d'une deuxième 8 pièce coaxiales avec la cupule 5 selon l'axe du récipient 3. Les première 6 et deuxième 8 pièces sont cylindriques et possèdent chacune une surface externe. Les moyens de déplacement 2 sont disposés à une extrémité du récipient 3 opposée à l'ouverture 4. La deuxième pièce est en outre accessible depuis l'extérieur du récipient grâce à une partie de préhension 9 agencée ici sur la face externe de la deuxième pièce 8.

[0016] La deuxième pièce 8 est mobile en rotation par rapport au corps 7 autour dudit axe principale et ladite cupule 5 est bloquée en rotation autour dudit axe principale par rapport au corps 7. Autrement dit, la cupule 5 est solidaire du corps 7 en rotation et libre en translation, tandis que la deuxième pièce 8 est libre en rotation par rapport au corps 7, mais immobile en translation.

[0017] Ainsi, la personne qui utilise le rouge à lèvres, sort le bâton de rouge à lèvres, soit en faisant tourner ladite partie de préhension 9 par rapport au corps 7 du récipient 3 fixe, soit en faisant tourner le corps 7 du réceptacle 3 par rapport à la deuxième pièce 8 en maintenant la partie de préhension 9 fixe. Dans la suite de la description, les mouvements et/ou déplacements sont décrits pour l'alternative dans laquelle le corps 7 tourne, la deuxième pièce 8 et la partie de préhension 9 étant fixes. Ils auraient également pu être décrits pour l'autre alternative, sans que cela ne change le résultat, car on obtient le même déplacement axial de la cupule 5 dans le récipient 3 pour les deux alternatives.

[0018] Selon l'invention, comme le montrent les figures 1(a) à 1(c), la cupule 5, la première 6 et la deuxième 8 pièce sont liées entre elles selon un mouvement télescopique suivant ledit axe principal. Le réceptacle 1 est configuré pour qu'un actionnement du récipient 3 par rapport à ladite deuxième pièce 8 entraîne une translation de la cupule 5 par rapport audit récipient 3 selon ledit axe, de la position de rangement (figure 1(a)) jusqu'à une

position de butée de la cupule 5 sur la première pièce 6 dans une position intermédiaire figure 1(b). Dans la position de rangement, la première pièce 6 est essentiellement insérée dans la deuxième pièce 8, et la cupule 5 est sensiblement en contact avec la première pièce 6. Dans la position intermédiaire, la première pièce 6 est toujours insérée dans la deuxième pièce 8, alors que la cupule 5 est située à distance de la première pièce 6 dans le récipient 3, sensiblement à mi-distance de l'ouverture 4.

[0019] Lors de son déplacement en translation dans le corps 7 entre la position de rangement et la position intermédiaire, la cupule 5 accompagne le mouvement de rotation du corps 7, alors que la première pièce 6 reste immobile. Ainsi, la cupule 5 est configurée pour être entraînée selon un mouvement hélicoïdal par rapport à ladite première pièce 6 le long dudit axe principal, tel que représenté sur la figure 3. Pour cela, la première pièce 6 est munie d'un premier filetage 20 et la cupule 5 comprend deux pattes d'extension 10, 11. Les pattes 10, 11 sont aptes à coopérer avec le premier filetage 20 de la première pièce 6, de manière à contrôler le déplacement de la cupule 5 par rapport à la première pièce 6. Le premier filetage 20 est agencé ici sur la surface externe de la première pièce 6. Les pattes d'extension 10, 11 comportent chacune une excroissance 19, 21 disposée sensiblement à l'extrémité de la patte 10, 11 opposée à la cupule 5. Le glissement des deux excroissances 19, 21 dans le premier filetage 20 contrôle le déplacement de la cupule 5 par rapport à la première pièce 6, tel que cela est montré sur la figure 3. La cupule 5 suit donc un mouvement de vissage-dévissement par rapport à la première pièce 6, les pattes d'extensions 10, 11 se déplaçant entre la première 6 et la deuxième 8 pièce.

[0020] En outre, la cupule 5 est configurée pour venir en butée en rotation contre ladite première pièce 6 en fin de course, lorsque la cupule 5 est en position intermédiaire. Autrement dit, quand les excroissances 19, 21 atteignent l'extrémité du premier filetage 20, le mouvement en rotation de la cupule 5 par rapport à la première pièce est bloquée dans ce sens par un profil 30, situé en extrémité de filetage 20.

[0021] Ainsi comme représenté sur la figure 1, lorsqu'on continue à tourner le récipient 3 par rapport à la deuxième pièce 8, la cupule 5 et la première pièce 6 effectuent une translation conjointe par rapport audit récipient 3 selon ledit axe principal, depuis la position intermédiaire (fig. 1 (b)), jusqu'à une position extrême de la cupule, qui est la position d'application (fig. 1 (c)). Dans la position d'application, les moyens de déplacement 3 sont déployés au maximum. La première pièce 6 est ainsi essentiellement en dehors de la deuxième pièce 8.

[0022] Tel qu'illustré par les figures 1 (c) et 5, ladite première pièce 6 est configurée pour être entraînée par rapport à ladite deuxième pièce 8 selon un mouvement hélicoïdal le long dudit axe. La première pièce 6 est apte à se déplacer simultanément en rotation et en translation entre une première position dans laquelle elle est essen-

tiellement insérée dans la deuxième pièce 8 et une deuxième position dans laquelle elle est essentiellement saillante de la deuxième pièce 8. Pour cela, la deuxième pièce 8 est tubulaire et dotée d'un trou axial de manière à pouvoir accueillir la première pièce. La deuxième pièce comporte ainsi une surface interne cylindrique en regard de la première pièce 6 lorsque la cupule 5 est en position de rangement ou en position intermédiaire.

[0023] Pour permettre le mouvement hélicoïdal, les moyens de déplacement 2 comprennent un deuxième filetage 25 agencé sur la surface interne de la deuxième pièce 8, et la première pièce 6 comporte au moins une protubérance, dans l'exemple deux protubérances 22, 23, tel que cela est représenté sur les figures 6(c) et 6(d). Les protubérances 22, 23 sont agencées ici sur la surface externe de la première pièce 6 en dessous du premier filetage 20, de préférence sur une base circulaire 18 élargie de la première pièce 6. Le deuxième filetage 25 est apte à coopérer avec les protubérances 22, 23, de sorte que les protubérances 22, 23 peuvent glisser dans le deuxième filetage 20. Le deuxième filetage 20 et les protubérances 22, 23 permettent ainsi le mouvement simultané en translation et en rotation de la première pièce 6 par rapport à la deuxième pièce 8, représenté sur les figures 1 (c) et 5. La première pièce 6 suit donc un mouvement de vissage-dévissement à l'intérieur de la deuxième pièce 8. Ici, lors de cette phase du mouvement, la cupule 5 se déplace conjointement avec la première pièce 6 pour atteindre l'ouverture 4 en position d'application.

[0024] La cupule 5 est en outre solidaire en rotation avec le récipient grâce à des moyens de guidage agencés dans le récipient 3. Autrement dit, le réceptacle 1 comprend des moyens de guidage configurés pour empêcher la rotation de la cupule par rapport au récipient 3, et pour la guider en translation. Ainsi, lorsque le corps 7 du récipient 3 tourne par rapport à la deuxième pièce 8, la cupule 5 est entraînée en rotation avec et selon le même mouvement que le corps 7. Les pattes 10, 11 de la cupule 5 tournent par conséquent dans le premier filetage 20 générant ainsi le mouvement hélicoïdal de la cupule 5 autour de la première pièce 6 dans le récipient 3 et le déplacement de la cupule 5 par rapport au récipient 3 selon son axe principal.

[0025] Sur les figures 4(b) et 5, les moyens de guidage comprennent ici un élément mobile 15 cylindrique muni de deux glissières 12, 13 sensiblement parallèles à l'axe du récipient 3. L'élément mobile 15 pourra avoir une forme de tube creux dont l'axe correspond à l'axe principal du récipient 3. Les glissières 12, 13 sont agencées sur la surface périphérique de l'élément mobile 15, de préférence en vis-à-vis, et de manière à pouvoir coopérer avec les pattes 10, 11. Il s'agit, notamment, de fentes débouchant radialement.

[0026] Entre la position de rangement et la position intermédiaire, l'élément mobile 15 tourne avec le corps 7 et est libre en rotation autour de la première pièce 6, la première pièce 6 pouvant tourner à l'intérieur de l'élément mobile 15. Entre la position intermédiaire et la po-

sition d'utilisation, l'élément mobile 15 est solidaire de la première pièce 6 en translation et en rotation. L'élément mobile repose sur la base 18 de la première pièce 6, et suit le déplacement en translation de la première pièce 6 dans le récipient 3. L'élément mobile 15 peut se déplacer dans le récipient 3 en translation. Ainsi, l'élément mobile 15 est positionné entre la première 6 et la deuxième 8 pièce dans la position de rangement et dans la position intermédiaire. La première pièce 6 est insérée dans l'élément mobile 15, qui est lui-même inséré dans la deuxième pièce 8. L'élément mobile 15 suit le déplacement de la première pièce 6 et sort de la deuxième pièce 8, simultanément.

[0027] En revanche, l'élément mobile 15 et les glissières 12, 13 sont solidaires en rotation du récipient 3, mais libre en translation. A cette fin, ledit élément mobile 15 est muni de deux faces planes 14, 16, de type méplat, configurées pour être en contact avec un rebord 17 du corps 7 du récipient 3, tel qu'indiqué sur les figures 2, et 5. Le rebord 17 s'étend circonférentiellement dans le volume du récipient 3 pour être en contact avec les deux faces planes 14, 16 de manière à bloquer la rotation de l'élément mobile 15. Ainsi, la circonférence de l'élément mobile 15 n'étant pas complètement circulaire, il ne peut tourner dans le récipient 3 et est par conséquent entraîné par le récipient 3 en rotation en même temps et selon le même mouvement que ce dernier. Le rebord 17 est agencé dans le corps 7 au niveau des moyens de déplacement 2, au-dessus de la deuxième pièce 8.

[0028] Sur les figures 4(b) et 5, l'élément mobile 15 guide la cupule 5 dans le récipient 3. A cette fin, les deux glissières 12, 13 sont aptes à coopérer chacune avec un plot 24, 26 agencé sur chaque patte 10, 11 de la cupule 5. Ainsi, le plot 24, 26 peut glisser dans la glissière 12, 13 correspondante de sorte que la cupule 5 est bloquée en rotation par rapport au corps 7 du récipient 3, mais mobile en translation dans le corps 7. Les glissières 12, 13 transforment ainsi en translation le mouvement hélicoïdal des pattes 10, 11 de la cupule 5 autour de la première pièce 6 lorsque le récipient 3 est en rotation par rapport à la première pièce 6.

[0029] Comme le montre la figure 6(a), chaque patte d'extension 10, 11 de la cupule 5 est donc munie d'une excroissance 19, 21 et d'un plot 24, 26 situés de part et d'autre de son extrémité, l'excroissance 19, 21 coopérant radialement vers l'intérieur avec le premier filetage 20 de la première pièce 6 représentée sur la figure 6(c), et le plot 24, 26 coopérant radialement vers l'extérieur avec la glissière 12, 13 de l'élément mobile 15 représenté sur la figure 6(b).

[0030] Entre la position de rangement et la position intermédiaire, l'élément mobile fait tourner la cupule 5 en rotation au moyen des glissières 12, 13 qui entraînent les plots 24, 26 bloqués en rotation dans les glissières 12, 13. Ainsi, les excroissances 19, 21 suivent la rotation et sont forcées de parcourir le premier filetage 20. La cupule 5 se déplace donc d'abord seule en translation, entre la position de rangement et la position intermédiaire.

re.

[0031] En outre, les glissières 12, 13 sont, de préférence, fermées à chaque extrémité, de sorte que les plots 24, 26 des pattes 10, 11 sont bloquées aux extrémités des glissières 12, 13, notamment pour garder les excroissances 19, 21 dans le premier filetage 20. Ainsi, les pattes 10, 11 de la cupule 5 sont retenues en fin de course du mouvement hélicoïdal lorsque la cupule 5 est en position intermédiaire ou en position d'application, notamment pour que la cupule 5 et la première pièce 6 restent liées mécaniquement par les pattes 10, 11.

[0032] De la même façon, et tel que cela est montré sur la figure 5, le rebord 17 transforme le mouvement hélicoïdal de la première pièce 6 dans la deuxième pièce 8 en translation lors de la phase du mouvement entre la position intermédiaire et la position d'application, la première pièce 6, la cupule 5 et l'élément mobile 15 étant alors liés les uns aux autres sans degré de liberté.

[0033] Le rebord 17 sert aussi à retenir et bloquer en fin de course la première pièce 6 et l'élément mobile 15, lorsqu'ils sont saillants de la deuxième pièce 8 en position d'application, comme le montre la figure 5. Pour cela, la base 18 de la première pièce 6 a un diamètre plus large que l'espace laissé par le rebord 17. En revanche, le reste de la première pièce 6 a un diamètre plus petit pour lui permettre de passer à travers le rebord 17 pour sortir de la deuxième pièce 8. Il en est de même pour le bas de l'élément mobile 15 qui est plus large de manière à être retenue par le rebord 17.

[0034] L'élément mobile 15 est donc un moyen de guidage rétractable, ce qui évite d'avoir des moyens de guidage qui prennent plus de place en largeur dans le récipient, notamment avec des glissières le long du corps, et qui réduisent en largeur le volume pour le produit cosmétique. Ainsi, le réceptacle peut contenir un produit cosmétique plus volumineux pour un diamètre de réceptacle identique.

[0035] En outre, l'élément mobile 15 permet d'utiliser les pattes déjà décrites pour le guidage. Il évite ainsi d'avoir recours à une deuxième paire de pattes d'extensions sur la cupule 15, cette deuxième paire de pattes coopérant avec des glissières agencées sur le corps à l'intérieur du réceptacle. De plus, grâce à l'élément mobile 15 et aux moyens de guidage télescopiques, les pattes d'extensions 10, 11 sont plus courtes qu'avec des glissières fixes.

[0036] Avantageusement, les première 6 et deuxième 8 pièces sont munies d'un trou traversant débouchant en regard l'un de l'autre, de sorte qu'il est possible de recharger le récipient 3 de produit par ces trous. Pour permettre ce rechargeement, les pattes d'extension 10, 11 sont préférentiellement situées à distance de l'axe du récipient pour laisser un espace suffisant pour l'introduction du produit. De plus, ladite cupule 5 est munie d'un orifice débouchant en regard des trous des première et deuxième pièces afin d'autoriser le passage du produit vers la cupule 5 lors du rechargeement.

[0037] Dans un deuxième mode de réalisation, non re-

présenté sur les figures, la première pièce est apte à se déplacer simultanément en rotation et en translation entre une première position dans laquelle la deuxième pièce est essentiellement insérée dans la première pièce et une deuxième position dans laquelle la deuxième pièce est essentiellement saillante de la première pièce. Autrement dit, dans ce mode de réalisation, la première pièce est plus large que la deuxième pièce. La première pièce se déplace autour de la deuxième pièce entre la position intermédiaire dans laquelle la première pièce entoure la deuxième pièce, et la position d'application, dans laquelle la première pièce n'entoure sensiblement plus la deuxième pièce.

[0038] En outre, pour garder le produit cosmétique à l'abri lorsqu'il n'est pas utilisé, le réceptacle est avantageusement doté d'un capot amovible, non représenté sur les figures, pour fermer l'orifice du récipient. A cette fin, le capot et le récipient sont pourvus de moyens d'assemblages amovibles usuels, par exemple par emboîtement du capot sur le récipient. Ainsi, lorsque le bâton de rouge à lèvres est à l'intérieur du récipient, le capot peut être positionné sur le récipient pour obstruer l'ouverture.

25 Revendications

1. Réceptacle (1) pour produit cosmétique, comprenant un récipient (3) muni d'un volume intérieur, le réceptacle (1) comprenant une cupule (5) configurée pour recevoir ledit produit, le réceptacle (1) comportant des moyens de déplacement (2) de la cupule (5) munis d'une première (6) et d'une deuxième (8) pièce coaxiales avec la cupule (5) selon un axe du récipient (3), la cupule (5), la première (6) et la deuxième (8) pièce étant liées entre elles selon un mouvement télescopique suivant ledit axe.
2. Réceptacle selon la revendication 1, dans lequel la cupule (5) comprend au moins une patte d'extension (10, 11) apte à coopérer avec la première pièce (6), la patte d'extension (10, 11) permettant de contrôler le déplacement de la cupule (5) par rapport à la première pièce (6).
3. Réceptacle selon la revendication 2, dans lequel la première pièce (6) comprend un premier filetage (20) apte à coopérer avec une excroissance (21) disposée sur la patte d'extension (10, 11), le glissement de ladite excroissance (21) dans le premier filetage (20) contrôlant le déplacement de la cupule (5) par rapport à la première pièce (6).
4. Réceptacle selon la revendication 3, dans lequel le premier filetage (20) est disposé sur la surface externe de la première pièce (6).
5. Réceptacle selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel les première (6) et

- deuxième (8) pièces sont munies d'un trou traversant débouchant en regard l'un de l'autre.
6. Réceptacle selon la revendication 5, dans lequel la ou lesdites pattes (10, 11) sont situées à distance dudit axe du récipient et ladite cupule (5) est munie d'un ou plusieurs orifices débouchant en regard des trous des première (6) et deuxième (8) pièces. 5
7. Réceptacle selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel les moyens de déplacement (2) comprennent un deuxième filetage (25) agencé sur la deuxième pièce (8), le deuxième filetage (25) étant apte à coopérer avec une protubérance (22, 23) agencée sur la première pièce (6) pour permettre le mouvement de la première pièce (6) par rapport à la deuxième pièce (8). 10 15
8. Réceptacle selon l'une quelconque des revendications précédentes comprenant une glissière (12, 13) apte à coopérer avec un plot (24, 26) agencé sur la cupule (5), la ou les glissières (12, 13) étant sensiblement solidaires en rotation du récipient (3). 20
9. Réceptacle selon l'une quelconque des revendications 3 à 6 d'une part, et 8 d'autre part, dans lequel l'excroissance (21) et le plot (24, 26) sont situés de part et d'autre d'une extrémité de ladite patte d'extension (10, 11), la patte (10, 11) étant apte à se déplacer dans un espace situé entre la première pièce mobile (6) et la glissière (12, 13). 25 30
10. Réceptacle selon la revendication 8 ou 9, comprenant un élément mobile (15) muni de la ou des glissières (12, 13), l'élément mobile (15) étant d'une part solidaire du déplacement en translation de la première pièce (6), et d'autre part solidaire du récipient (3) en rotation. 35
11. Réceptacle selon la revendication 10, dans lequel ledit élément mobile (15) est muni d'au moins une face plane (14, 16) en contact avec un rebord (17) du récipient (3) afin de l'empêcher de tourner à l'intérieur du récipient (3). 40 45
12. Réceptacle selon la revendication 10 ou 11, dans lequel l'élément mobile (15) est libre en rotation autour de la première pièce (6).
13. Réceptacle selon la revendication 11 ou 12, dans lequel l'élément mobile (15) est agencé autour de la première pièce (6). 50
14. Réceptacle selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel les moyens de déplacement (2) sont disposés à une extrémité du récipient (3), la deuxième pièce (8) étant actionnable depuis l'extérieur du récipient (3). 55
15. Réceptacle selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le récipient (3) est cylindrique et/ou dans lequel les première (6) et deuxième (8) pièces sont cylindriques.

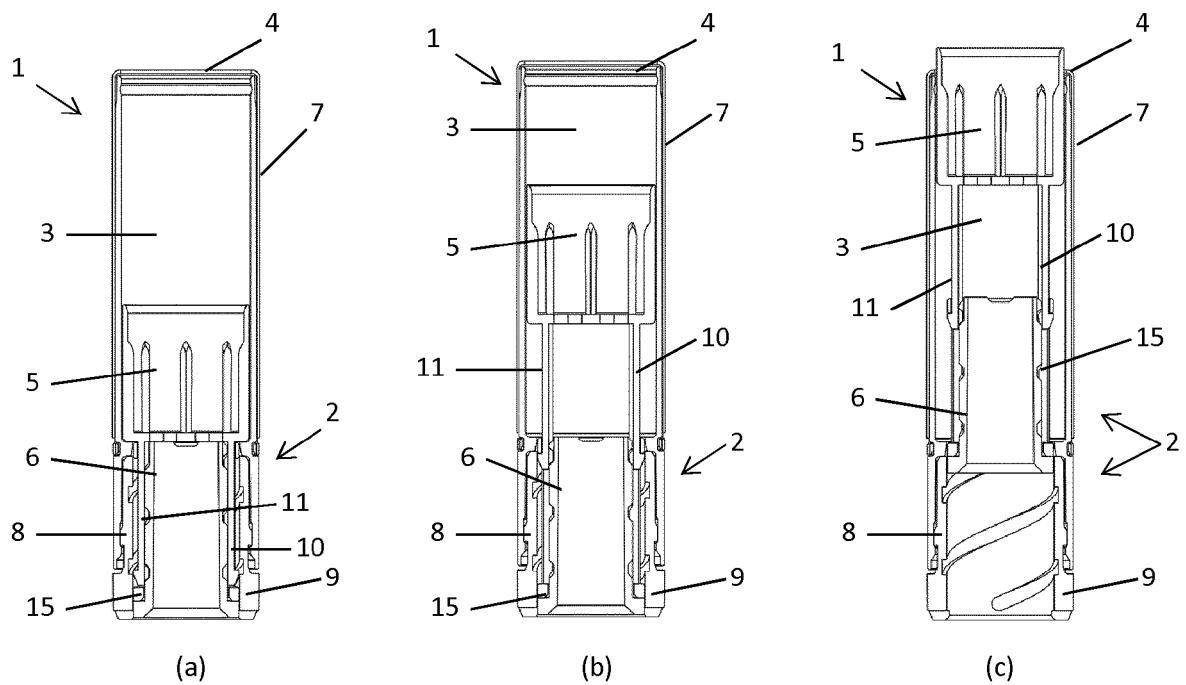


Fig.1

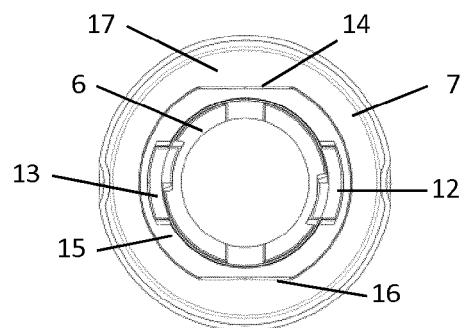


Fig.2

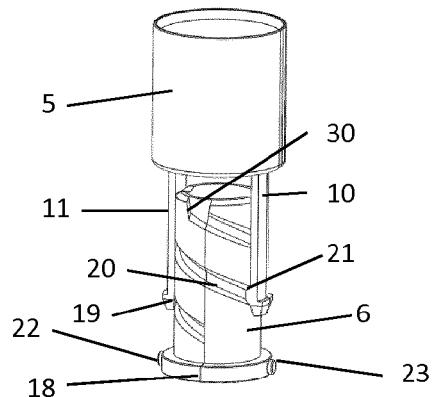


Fig.3

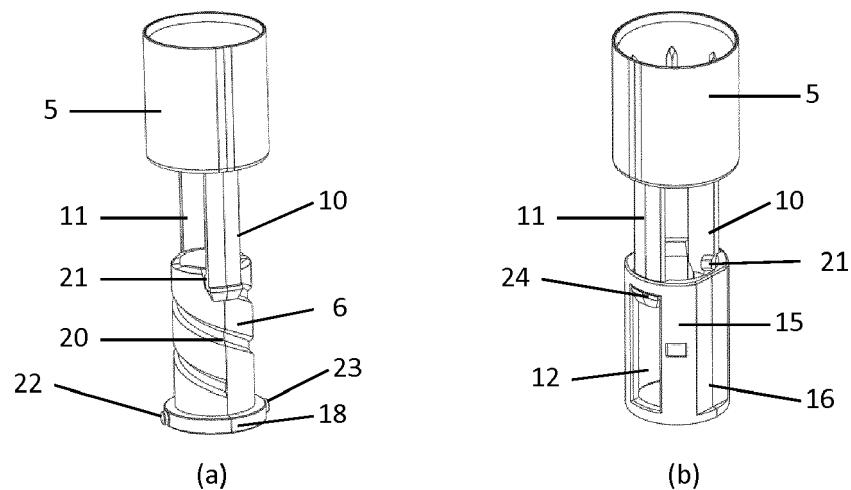


Fig.4

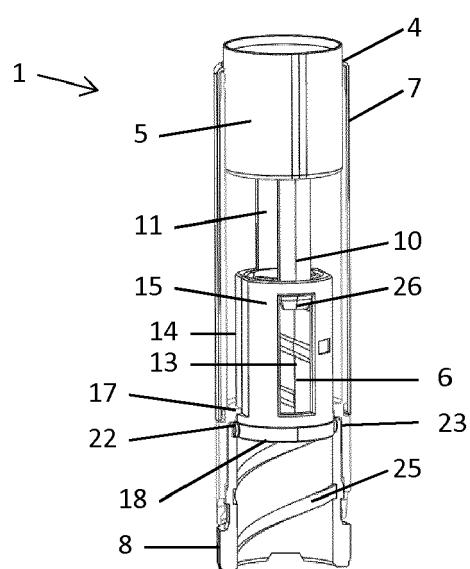


Fig.5

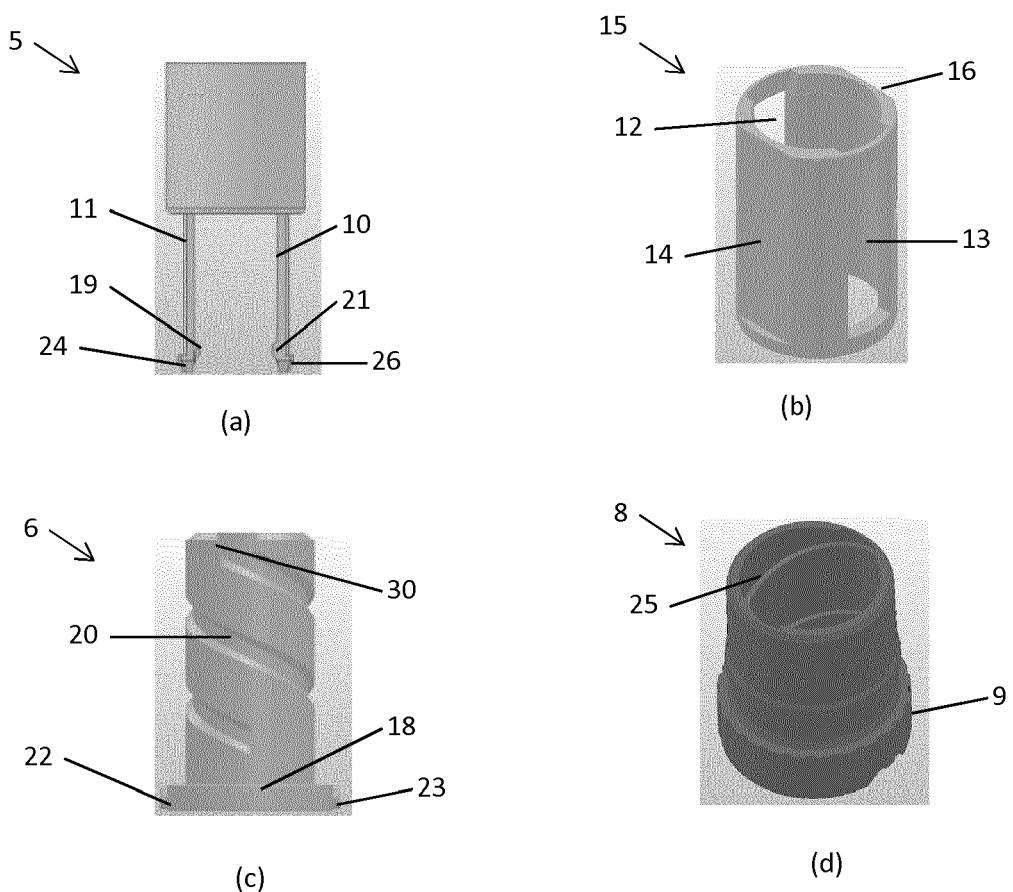


Fig.6



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	JP S55 41151 U (JAPANESE) 17 mars 1980 (1980-03-17) * figures 1-7 * -----	1-3,7-15 4	INV. A45D40/04
X	JP H10 117841 A (FIGURA KK) 12 mai 1998 (1998-05-12) * abrégé; figures 1-9 * -----	1-3,7-9, 14,15	
X	US 5 172 993 A (ACKERMANN WALTER T [US] ET AL) 22 décembre 1992 (1992-12-22) * colonne 2, ligne 25 - colonne 4, ligne 13; figures 1-6 * -----	1-3,5,7, 14,15	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A45D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
La Haye	31 octobre 2016	Ionescu, C	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande		
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant		

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 16 18 2796

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

31-10-2016

10	Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
15	JP S5541151 U JP H10117841 A US 5172993 A	17-03-1980 12-05-1998 22-12-1992	S5541151 U S5639454 Y2 AUCUN	17-03-1980 14-09-1981
20				
25				
30				
35				
40				
45				
50				
55	EPO FORM P0460			

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82